

Symboles pour les plans de protection des ouvrages

Concepts de protection

Symboles pour les phases de planification « Définition des objectifs » et « Études préliminaires ».

Crués et ruissellement de surface

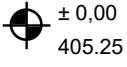
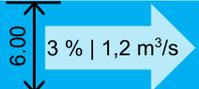
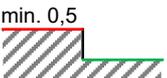
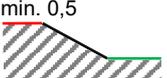
Les symboles pour les plans doivent rester aussi simples que possible et représenter les quatre principes de protection contre les inondations : position surélevée, étanchéification, dispositifs anti-inondation, et inondation contrôlée. Le périmètre de protection ainsi que la base pour la hauteur de protection sont représentés par une ligne pointillée. Lorsqu'on utilise cette représentation, il convient de veiller à ce que la ligne de protection forme un tracé fermé.

N° de symbole	Symbole	Signification	Explication
1-2.1	Base pour la hauteur de protection	<p>Ce symbole représente le profil du terrain sur laquelle s'écoule l'eau</p> <p>La différence de hauteur (généralement mesurée à angle droit) entre cette base et le périmètre de protection correspond à la hauteur de protection effective, incluant le franc-bord et toute majoration éventuelle de la hauteur.</p> <p>La largeur de terrain nécessaire au niveau de la base est représentée en plus par le symbole « couloir d'écoulement ».</p>

Symboles pour les plans de protection des ouvrages

N° de symbole	Symbole	Signification	Explication
1-2.2		Périmètre de protection	<p>Ce symbole délimite la zone qui doit impérativement rester sèche lors de l'événement de référence. Le périmètre de protection est représenté par une ligne fermée et délimitante.</p> <p>Il définit la localisation des mesures de protection prévues, notamment les positions surélevées, les étanchéités ou les dispositifs anti-inondation.</p> <p>Le périmètre est toujours associé à des cotes correspondantes (voir symbole « cote de la hauteur de protection »), qui précisent la hauteur de protection effective.</p>
1-2.3		Cote de la base pour la hauteur de protection	<p>Ces cotes sont indiquées en mètres au-dessus du niveau de la mer ou par rapport à un point de référence local disponible.</p> <p>Elles sont indiquées à chaque changement de niveau significatif du terrain (point de polygone vertical). Leur nombre dépend de la complexité du relief.</p>
1-2.4		Cote de la hauteur de protection	<p>Ces cotes sont indiquées en mètres au-dessus du niveau de la mer ou par rapport à un point de référence local disponible.</p> <p>Elles sont indiquées à chaque changement de niveau significatif de la hauteur de protection (point de polygone vertical). Leur nombre dépend de la complexité du relief.</p>

Symboles pour les plans de protection des ouvrages

N° de symbole	Symbole	Signification	Explication
1-2.5		Point de référence altimétrique	Le point de référence est exprimé en mètres au-dessus du niveau de la mer. Si son altitude exacte n'est pas connue, le point de référence est défini idéalement à $\pm 0,00$. Ce point est un repère fixe et reste inchangé jusqu'à la fin du projet.
1-2.6		Couloir d'écoulement (zone réservée au libre écoulement)	Cette surface représente les zones à maintenir libres pour permettre l'écoulement. Le couloir empêche l'accumulation d'eau et la hausse de la hauteur d'inondation. Ce symbole permet d'indiquer la pente longitudinale (en %), la largeur du couloir et le débit attendu (en m^3/s).
1-2.7		Section transversale de la hauteur de protection	Ce symbole montre le décalage minimal en hauteur (entre la base pour la hauteur de protection et la hauteur de protection).
1-2.8			
1-2.9			
1-2.10		Élément particulier	Ce symbole permet de localiser des éléments particuliers dans le périmètre de protection. Chaque symbole peut être numéroté et décrit dans la légende (p. ex. 1 = rampe, 2 = barrière anti-inondation, 3 = seuil, etc.).

Symboles pour les plans de protection des ouvrages

N° de symbole	Symbole	Signification	Explication
1-2.11		Inondation contrôlée	<p>Ce symbole indique les zones où une inondation contrôlée (IC) jusqu'à la hauteur de protection est acceptable.</p> <p>L'utilisation de matériaux résistants à l'eau et une utilisation appropriée permettent d'éviter les dommages. Seuls des travaux de nettoyage sont nécessaires après une inondation.</p> <p>La hauteur de protection est indiquée en mètres au-dessus du niveau de la mer ou par rapport à un point de référence local disponible.</p>

Avalanches, glissements de terrain et coulées de boue, chutes de pierres

Les symboles utilisés dans le cadre du concept de protection peuvent, le cas échéant, être appliqués à d'autres processus. Lorsque c'est pertinent, il convient d'indiquer, en plus des cotes, d'autres valeurs relatives aux effets, comme la pression pour les avalanches ou la force de choc pour les chutes de pierres. Les symboles suivants sont notamment applicables à d'autres processus.

- Base pour la hauteur de protection (1-2.1)
- Périmètre de protection (1-2.2)
- Cote de la base pour la hauteur de protection (1-2.3)
- Cote de la hauteur de protection (1-2.4)
- Point de référence altimétrique (1-2.5)
- Section transversale de la hauteur de protection (1-2.7 à 1-2.9)
- Élément spécial (1-2.10)